



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 8 OCTOBRE 2021 (distantiel)

En présence des administrateurs présents ou représentés :

M. Norbert IFRAH Président
M. Patrick AMBROISE - DGS
Mme Katia JULIENNE ayant donné mandat à M. Patrick AMBROISE - DGOS
Mme Anne SALAVERT - DSS
Mme Laurence PINSON - DGRI
Mme Anne PAOLETTI - DGRI
M. Gilles BLOCH -INSERM- ayant donné mandat à M. Yvan DE LAUNOIT
M. Yvan DE LAUNOIT - CNRS
M. Saïd OUMEDDOUR - CNAM
M. Benoît CROCHET - MSA
M. Daniel NIZRI - LNCC
Mme Graziella FUMAGALLI - LNCC
M. Claude TENDIL - Fondation ARC
M. Laurent DONADILLE -FHF
M. Xavier TROUSSARD - FHF- ayant donné mandat à M. Laurent DONADILLE
M. Denis FRANCK-FHP
Mme Sophie BEAUPERE - Fédération UNICANCER
M. Eric RAYMOND - FEHAP
Mme Marie-Hélène CERTAIN - Personne qualifiée
M. Philippe GIRAUD - Personne qualifiée - ayant donné mandat à M. Norbert IFRAH
Mme Frédérique PENAULT-LLORCA
Mme Monique RICOMES- Personne qualifiée
Mme Catherine DEROUCHE - Sénatrice

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration a pu valablement délibérer.

	Objet	Texte	Résultat du vote
1	Approbation du procès-verbal du CA du 11 Juin 2021	<i>Vu l'article 5.2.7 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 11 Juin 2021.	Votée à l'unanimité
2	Élection d'un vice-président du conseil d'administration	<i>Vu l'article 9-4 de la convention constitutive relatif aux réunions du conseil d'administration et disposant que « le président du conseil d'administration est assisté de deux vice-présidents élus au sein et par le conseil d'administration »</i> Monsieur Daniel NIZRI est élu vice-président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer pour la durée de son mandat d'administrateur	Votée à l'unanimité
3	Approbation du rapport de performance 2020 de l'Institut national du cancer	<i>Vu l'article 9.1 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer,</i> Après en avoir pris connaissance et débattu en séance, le conseil d'administration approuve le rapport de performance 2020 de l'Institut national du cancer.	Votée à l'unanimité
4	Relevé de prescription d'une créance de l'IRCANTEC - Cotisations de retraite complémentaire d'un ancien salarié de l'Institut	<i>Vu la loi 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics.</i> <i>Vu la loi 2008-651 du 17 juin 2008 portant réforme de la prescription en matière civile</i> Après avoir pris connaissance du rapport concernant le relevé de prescription de la créance de l'IRCANTEC relative à des arriérés de cotisations retraites complémentaires d'un ancien salarié de l'Institut national du cancer et afin de ne pas léser cet ancien collaborateur, le conseil d'administration décide de relever de la prescription la créance de l'IRCANTEC pour un montant de 1 930,25 euros.	Votée à l'unanimité

Fait à Boulogne-Billancourt le 8 octobre 2021

Le Président
Norbert IFRAH

